

Nom commercial: Midazolamum hydrochloridum

Numéro de la matiere: 065670 Version: 2 / CH Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 01.10.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Midazolamum hydrochloridum

N° d'article 06567000

Numéro d'enregistrement

No. CE: 261-776-6 No. CAS 59467-96-8

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG Industriestrasse 35 9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58 Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland: 145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302 Repr. 2 H361fd Lact. H362 STOT SE 3 H336

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.



Nom commercial: Midazolamum hydrochloridum

Numéro de la matiere: 065670 Version: 2 / CH Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 01.10.19

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant

l'allaitement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au

repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un medecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient 8-chloro-6-(2-fluorophenyl)-1-methyl-4H-imidazo[1,5-a][1,4]benzodiazepine

monohydrochloride

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

8-chloro-6-(2-fluorophenyl)-1-methyl-4H-imidazo[1,5-a][1,4]benzodiazepine monohydrochloride

No. CAS 59467-96-8 No. EINECS 261-776-6 Numéro NA

Numéro d'enregistrement

Concentration >= 80 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302 STOT SE 3 H336 Repr. 2 H361 Lact. H362

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Laver à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne faire provoquer les vomissements que par le sujet lui-même, s'il est conscient. Appeler aussitôt un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Compatible avec tous les produits extincteurs habituels.



Nom commercial: Midazolamum hydrochloridum

Numéro de la matiere: 065670 Version: 2 / CH Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 01.10.19

Moyens d'extinction non-appropriés

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est combustible. En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Halogénures d'hydrogène

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Eviter la formation de poussières. Eviter d'inhaler les poussières. Femmes apte à procréer devaient éviter le contact avec le produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Accueillir à sec. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Porter équipement de protection. Pour la protection individuelle, voir Section 8.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur 15 25 °C

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas nécessaire.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité. Protéger de l'action de la lumière.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Femmes apte à procréer devaient éviter le contact avec le produit.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol. Lors d'exposition intensive et prolongé eutiliser appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains



Nom commercial: Midazolamum hydrochloridum

Numéro de la matiere: 065670 Version: 2 / CH Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 01.10.19

Gants de protection

Matériau approprié Natural Latex Matériau approprié caoutchouc

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Poudre

Couleur blanc à légèrement jaunâtre

Odeur inodore

Point de fusion

Valeur 148 à 151 °C

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Valeur °C Remarque Non applicable

Hydrosolubilité

Remarque pratiquement insoluble

solubilité(s)

Méthanol

Remarque soluble

éthanol

Remarque soluble

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas des dangereuses réactions connues.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de la chaleur. Protéger de l'action de la lumière et de l'humidité de l'air.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Vapeurs/gaz toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale



Nom commercial: Midazolamum hydrochloridum

Numéro de la matiere: 065670 Version: 2 / CH Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 01.10.19

ATE 1'600 mg/kg méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

8-chloro-6-(2-fluorophenyl)-1-methyl-4H-imidazo[1,5-a][1,4]benzodiazepine monohydrochloride

Espèces rat

DL50 1600 mg/kg

Source Midazolam

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

8-chloro-6-(2-fluorophenyl)-1-methyl-4H-imidazo[1,5-a][1,4]benzodiazepine monohydrochloride

évaluation légèrement irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

8-chloro-6-(2-fluorophenyl)-1-methyl-4H-imidazo[1,5-a][1,4]benzodiazepine monohydrochloride

évaluation légèrement irritant

Expériences issues de la pratique

perturbations du système nerveux central. Irritant pour la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit luimême.Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaus et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 07 05 déchets provenant de la FFDU des produits

pharmaceutiques

Emballages contaminés

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	II n'y a pas de marchandise dangereuse	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

WGK 1

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination

de l'eau (Allemagne)

Remarque Auto-évaluation



Nom commercial: Midazolamum hydrochloridum

Numéro de la matiere: 065670 Version: 2 / CH Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 01.10.19

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges. H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, Catégorie 4

Lact. Toxicité pour la reproduction, Lactation Repr. 2 Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique

STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.